

**SERVETTE FC: Carlo Lavizzari définitivement acquitté**

Le promoteur et ancien président du Servette FC Carlo Lavizzari est définitivement acquitté. Le Ministère public genevois et la Banque cantonale de Genève (BCGE) ont renoncé à faire appel du jugement rendu en février par le Tribunal de police de Genève. Le procureur Jean-Bernard Schmid va en rester là dans cette procédure, a indiqué vendredi la porte-parole du Palais de justice Sophie Bernard, confirmant une information du quotidien *Le Temps*. Du côté de la BCGE, on a aussi décidé d'abandonner la partie, non sans une pointe d'amertume. «La banque déplore dans cette affaire l'inertie dont a fait preuve la justice», a indiqué son avocat Jean-Marie Cretz. La procédure aura duré une dizaine d'années. — (ats)

**BCV: la banque dépose plainte pour violation du secret bancaire**

Victime d'une violation du secret bancaire, la Banque cantonale vaudoise (BCV) a licencié la semaine dernière une personne avec effet immédiat. L'établissement a déposé une plainte pénale. Une enquête est en cours. Le porte-parole de la banque, Christian Jacot-Descombes, ne peut en dire davantage pour l'heure. De même que le procureur genevois Yves Bertossa qui confirme avoir reçu jeudi une plainte pénale de la BCV, mais ne fournit pas plus de précisions. Tous deux revenaient sur des informations de l'hebdomadaire *Le Matin Dimanche*. Ce détective privé est un ancien collaborateur de la BCV. — (ats)

# «Nous sommes clairement dans l'esprit d'innovation du parc»

**ECA VAUD.** Le directeur général Jérôme Frachebourg détaille la politique immobilière sur le parc technologique d'Yverdon-les-Bains.

L'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA) est le premier propriétaire foncier du Parc scientifique et technologique (PST) d'Yverdon-les-Bains. Son directeur général, Jérôme Frachebourg, clarifie la position de l'ECA sur ses intentions futures et ses relations avec Y-Parc SA, au moment où la structure chargée du facility management du site a trouvé un nouveau directeur avec l'arrivée de Sandy Wetzler.

**Comment définissez-vous tout d'abord la politique globale de placement de l'ECA?**

Notre politique est analogue à celle pratiquée par une caisse de pension. Avec une différence notable en ce qui concerne la liquidité du portefeuille: à l'inverse d'une caisse de pension qui peut planifier ses sorties de fonds, nous devons gérer un impondérable qui est la survenance d'un sinistre généralisé. Nous devons donc être plus souples.

**Que représente la part de l'immobilier dans vos investissements?**

Nous effectuons un peu plus d'un quart de nos placements dans l'immobilier direct et détenons 49

objets. L'ECA essaie de jouer son rôle d'acteur immobilier du canton. Parmi nos réalisations récentes, nous avons terminé l'année dernière un bâtiment loué par l'Office AI à Vevey ainsi qu'au début de cette année un troisième bâtiment sur le site d'Y-Parc. Dans le cadre de ces réalisations, nous recourons à des concours d'architectures, dans un esprit de respect de cette profession. Nous avons également mis sur pied plusieurs projets en collaboration avec la SIA.

**L'ECA a aussi construit le premier bâtiment sur le Parc scientifique et technologique (PST) d'Yverdon-les-Bains.**

Effectivement, nous avons construit le premier bâtiment «CEI 1» en 1991. Dans le cadre de ce parc, nous avons une «double casquette»: celle de propriétaire historique de bâtiment, mais aussi de copropriétaire sur les terrains à bâtir restants.

**Les intérêts immobiliers de l'ECA semblent opposés aux ambitions davantage orientées vers le développement scientifique du parc de la part de la ville d'Yverdon-les-Bains.**

Reconnaissez-vous une divergence de vues?

Je ne partage pas cet avis. Il n'y a pas de divergence avec la ville. Les locataires du premier bâtiment que nous avons construit, tel que Planet Solar, ou ceux qui occuperont prochainement notre troisième édifice démontrent l'inverse. Nous sommes clairement dans l'esprit d'innovation scientifique du parc. La question de l'élargissement du site à d'autres secteurs d'activités pourrait cependant se poser à terme, notamment sous la forme d'activités de support, au service des entreprises présentes sur le PST. Quoi qu'il soit, l'ECA a toujours joué le jeu de la vocation scientifique et technologique du parc. Ceci dit, nous poursuivons bien sûr une logique immobilière en qualité de propriétaire de bâtiments, dans le sens où ces derniers doivent dégager une certaine rentabilité.

**Plusieurs résidents et propriétaires fonciers déplorent l'absence de dynamique fédérative qui règne sur le parc. Partagez-vous ce constat?**

Nous avons nous-mêmes plusieurs fois réuni les différents propriétaires, bien que ce ne soit pas notre vocation première. Nous avons remarqué qu'ils exprimaient un réel besoin de faire vivre la communauté du parc. Ce

n'est certes pas facile à mettre en place, mais il y a des initiatives simples qui pourraient être prises pour créer une dynamique, telles que créer des bourses de l'emploi, par exemple.

**Pourquoi n'avez-vous pas adhéré à Y-Parc SA, qui s'est fixée comme but d'assurer le facility management du site?**

Nous avons en effet été approchés par le passé pour devenir membre de cette société. En tant que propriétaire foncier, nous sommes prêts à payer des services de facility management fournis par Y-Parc SA. Cela dépendra entre autres de l'impulsion qui sera donnée par son nouveau directeur, car pendant plusieurs années, peu de choses ont été faites pour le bien des personnes et des sociétés actives sur place. Par la force des choses, nous avons donc développé notre propre outil de promotion (*Latitude Pro*, ndlr).

**La ville souhaiterait que l'ECA devienne même à terme actionnaire d'Y-Parc SA. Que répondez-vous?**

Ce n'est a priori pas la vocation de

l'ECA de jouer un rôle de promotion économique du parc. La présence de l'ECA sur le parc est historique. A certains moments, nous avons rendu service à ce projet en investissant des fonds et en participant en ce sens à la vie et au développement du parc. L'ECA a par exemple construit le restaurant et mis à disposition différentes infrastructures à disposition du site. Ces investissements n'auraient sans doute pas été réalisés si nous notre implication suivait une pure logique de rentabilité.

**Vous êtes président de la Copropriété sur les terrains à bâtir, qui réunit l'ECA, la ville et l'Etat de Vaud. Pourriez-vous un jour céder vos parts à la ville, comme cette dernière pourrait le souhaiter?**

A terme, nous nous dirigeons vers une sortie de l'ECA de la Copropriété. La question de vendre nos parts à la ville n'a encore jamais été abordée, mais je suis ouvert à une discussion avec le syndic sur ce sujet.

INTERVIEW:  
FRÉDÉRIC MAMAÏS

## Le monopole performant

Un (quasi) monopole d'assurance performant, qui maintient des primes basses. Le modèle d'affaires de l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA), qui vient de publier son rapport annuel, est à première vue convaincant (il est tout de même trop particulier pour inspirer les partisans d'une caisse maladie unique en Suisse). Intimement liée à l'histoire vaudoise, l'institution a fêté son bicentenaire l'an dernier. Un passage marqué entre autres par le don d'un million de francs pour la sécurité des monuments historiques et des festivités organisées au Théâtre du Jorat, à Mézières.

Encore un service à part entière de l'Etat jusqu'en 2000, l'entreprise est depuis devenue un établissement autonome de droit public. L'ECA fonctionne actuellement avec un cycle de gestion intégrée du risque qui comprend la prévention, la défense incendie (avec l'exploitation des corps de sapeurs pompiers) et enfin l'assurance contre l'incendie et les éléments naturels.

L'an dernier, l'institution a presque atteint le milliard de francs de total de bilan (975,7 millions de francs). Le volume des primes (bâtiment et mobilier) s'est élevé à 194,2 millions. «Si l'on excepte la tempête Joachim survenue en décembre, l'exercice s'est révélé clémente en ce qui concerne les sinistres dus aux forces de la nature, résume Georges Burdet, président sortant du conseil d'administration. (...) A contrario, les sinistres imputables aux gros incendies ont été en recrudescence durant l'année écoulée.»

A la nature clémente s'est malheureusement ajoutée l'intempérie sur les marchés financiers. Une perte nette de 20,2 millions sur les titres et placements de capitaux

ont conduit à un résultat financier négatif (-6,6 millions, contre un bénéfice de 19,4 millions un an plus tôt)

L'ECA a enregistré un résultat d'exploitation de 17,5 millions de francs (contre 29,4 sur l'exercice 2010). A noter que si la valeur de bilan des placements en capitaux est passée de 680,6 à 664,3 millions de francs entre 2010 et 2011, celle des placements immobiliers directs a progressé à 146,8 millions, contre 139,8 un an plus tôt (*lire interview ci-dessus*).

La loi prévoit une contribution annuelle à l'Etat, pour autant que les résultats le permettent et que les provisions nécessaires ont été dotées. Elle sera d'environ 2,2 millions cette année. Dans un système monopolistique où l'assurance est obligatoire, le législateur a veillé à ce que la prime d'assurance ne s'apparente pas à de l'impôt. Constitutionnellement, la fortune de l'ECA est séparée de celle de l'Etat.

Si les tarifs en tant que tels n'augmentent pas, la hausse des valeurs d'assurance reflète l'activité immobilière du canton. L'an dernier, le capital assuré indexé s'est élevé à 208,5 millions dans les bâtiments, contre 183,7 millions en 2007. En ajoutant le mobilier, le total des sommes assurées est passé de 256,9 millions à 288,1 millions entre 2007 et 2011. Sur la même période, tant l'évolution du montant des dommages présumés que le nombre de demandes d'indemnités ont reculé. (FM)

L'ECA A PRESQUE ATTEINT LE MILLIARD DE FRANCS DE TOTAL DE BILAN (975,7 MILLIONS) L'AN DERNIER.

# Finance durable: du marché de niche aux enjeux globaux

La troisième édition du Geneva Forum for Sustainable Investors s'est concentrée sur les institutionnels.

MARJORIE THÉRY

«Dans la progression de la durabilité, le monde politique a son rôle, le consommateur a son rôle, mais les investisseurs aussi!». C'est par ces mots qu'Angela de Wolff, associée de Conser Invest et coorganisatrice de l'événement avec EIR (European Investors Relation) a ouvert récemment une journée de débats. Près de 250 personnes étaient présentes au Swissôtel Métropole pour partager leurs expériences dans la finance durable. Pour rappel, la finance durable propose d'ajouter à l'analyse financière classique une analyse extra-financière, afin de prendre en compte dans le processus d'investissement des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Angela de Wolff, active depuis plus de dix ans dans ce secteur se réjouit du chemin parcouru: «Le monde de la finance durable s'est professionnalisé, a trouvé de nouvelles voies et un souffle de créativité. Le marché des investissements durables en Europe représente aujourd'hui plus de 5000 milliards d'euros.

Dans le monde, on compte plus de 1000 signataires des PRI (principes d'investissements responsables édictés par l'ONU) dans 35 pays, représentant 25 trillions de dollars». D'après la dernière enquête de Genève place financière, pas moins de 73% des plus grandes banques suisses proposent des produits dits de finance durable. Récemment élue «sustainable bank of the year» par le Financial Times, Banque Sarasin se taille la part du lion sur le marché suisse avec environ 30% de parts de marché. Dans son intervention, Andreas Knörzler, directeur de l'Asset Management de la banque bâloise a mis l'accent sur les possibilités d'investissement dans l'immobilier durable. Les analystes de Sarasin estiment que l'immobilier durable est actuellement sous évalué et qu'il y a d'excellentes perspectives d'investissement sur ce segment, qu'il s'agisse d'investissements en direct (achat d'immeubles) ou indirect (actions de sociétés immobilières). Mais au delà des visions des grands établissements financiers, les nouveautés de cette édition 2012 portaient sur les réflexions autour de la microfinance et les témoignages des investisseurs institutionnels. Roland Dominicé, CEO de Symbiotics, une des sociétés leader dans la microfinance a tordu le cou à quelques idées reçues.



**ROLAND DOMINICÉ.** «La microfinance relie la Genève internationale de la rive droite et les banques de la rive gauche».

Trop risquée la microfinance? «Depuis 10 ans, nous n'avons pas connu une seule année négative. Nous dégageons en moyenne une performance de +4% à +5% par an, avec peu de volatilité et surtout très peu de corrélation avec les classes d'actifs traditionnelles» a indiqué le CEO, dont l'entreprise compte plus d'un milliard sous gestion. Pas adaptée aux investisseurs institutionnels la microfinance? «Pour la première fois cette année, les investisseurs institutionnels sont passés devant les investisseurs privés à l'échelle mondiale. En Suisse par exemple, les Retraites Populaires viennent d'y investir 200 millions de francs». Les Retraites Populaires étaient justement représentées ce vendredi par Serge Ledermann, responsable de la Division Finances. Selon lui, «l'impulsion politique a été déterminante dans la

mise en place de politiques d'investissement durables aux Retraites Populaires. Le problème essentiel reste encore de fournir la preuve que l'investissement durable apporte une véritable valeur ajoutée, tant qualitative que quantitative. En revanche, nous constatons une nette amélioration de la transparence dans la communication des entreprises sur des questions non financières, ce qui nous permet une meilleure évaluation des risques globaux». Une opinion partagée par Denis Mazouer du cabinet de conseil Mercer. Pour le consultant: «le choix d'investir dans la finance durable aujourd'hui n'est clairement plus considéré par les investisseurs comme un «acte de foi» mais bel et bien comme un outil supplémentaire de gestion des risques». Philippe Krebs, membre du comité de gestion de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève (CAP) confirme cette vision. Environ 97% de la fortune de la CAP est aujourd'hui investie selon des critères durables. ■

LE CHOIX DE LA FINANCE DURABLE N'EST PLUS UN ACTE DE FOI. C'EST DEVENU UN INSTRUMENT SUPPLÉMENTAIRE DE GESTION DES RISQUES.